

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 8

Date de la convocation : 13 février 2026
Date d'affichage : 20 février 2026

Présents : KOHN Roland, BECKER Ingrid, ANDRET Yann,
BRANGBOUR Sylvain, DEGENEVE Denis, HEIN Raymond,
REPPLINGER Laurent, WEISSENBACHER Jean-Luc
Absents : CHARBONNIER Pascal, REPPLINGER Roland,
Procuration : CHARBONNIER Pascal donne procuration à Roland
KOHN

M. le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 00
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les délibérations du 28 novembre 2025

2026-01 Adoption du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières

Le Conseil municipal,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment les articles L.243-4 à L.243-8 relatifs à la communication des rapports d'observations définitives aux assemblées délibérantes ;
Vu le rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières;
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2025, approuvant ledit rapport ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières.
Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté par le Président de la Communauté de Communes au Conseil communautaire lors de la séance du 27 novembre 2025, lequel l'a approuvé.

Par ailleurs, en application de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, une fois le rapport présenté à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, celui-ci est également transmis aux Maires des communes membres. Le rapport doit être présenté par le Maire au plus proche Conseil municipal et donner lieu à un débat.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'en prendre acte et, le cas échéant, de l'approuver ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières ;
- Approuve ledit rapport d'observations définitives.

2026-02 Subvention classe découverte 2026

Le Maire informe le conseil municipal que monsieur Adamy, Maître de la classe des CM1/CM2 à Kirsch-lès-Sierck a organisé une classe découverte à Baerenthal du 04 au 8 mai 2026.

A ce titre, le conseil municipal accorde une subvention à l'association « les enfants d'abord » d'une valeur de 420€ pour participer au voyage à condition que cette dernière fasse le nécessaire pour nous fournir le document le permettant (Cerfa 12156*06).

2026-03 Devis cloche n°3 de l'église

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une cloche ne fonctionne plus dans le clocher de l'Eglise.

Un devis a été demandé. Les travaux s'élèvent à 2 430€ HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux et autorise le Maire ou son adjointe à signer tous documents dans ce sens.

2026-04 CFU 2025 assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique, budget assainissement, de l'exercice 2025, qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2025	report 2024	Solde global 2025
Fonctionnement	30 363,68	43 110,00	12 746,32	4 902,09	17 648,41
Investissement	16 551,16	15 384,65	- 1 166,51	12 268,87	11 102,36
Résultat de l'exercice			11 579,81	17 170,96	28 750,77

M. le Maire quitte la salle et Mme BECKER Ingrid, Adjointe au maire, prend la présidence de la séance.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune.

2026-05 CFU 2025 commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique budget commune, de l'exercice 2025, qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2025	report 2024	Solde global 2025
Fonctionnement	246 430,87	330 933,22	84 502,35	245 839,54	330 341,89
Investissement	158 287,00	194 506,55	36 219,55	-161 437,01	-125 217,46
Résultat de l'exercice			120 721,90	84 402,53	205 124,43

M. le Maire quitte la salle et Mme BECKER Ingrid, Adjointe au maire, prend la présidence de la séance.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance
KOHN Roland, Maire